



N° 66
29 juin 2000
Bimensuel

Courrier du DFJ: dossier consacré à l'Eté d'EVM

Le journal interne du Département de la formation et de la jeunesse, qui fait partie intégrante de *la Gazette*, vous est livré dans ce numéro avec un dossier consacré aux trois jours de l'Eté d'EVM. Pour mémoire:

- samedi 8 juillet: la collaboration parents - école, la migration et l'évaluation;
- lundi 10: ateliers de travail destinés aux enseignants ;
- mardi 11: les missions éducatives de l'école et débat sur la violence.

Durant les deux dernières journées, la Constituante présentera la première phase de ses travaux.

Marché du travail et chômage

L'évolution des années nonante



De janvier 1997 à décembre 1999, le taux de chômage est passé de 8,3% à 3,8%.

Le Service de l'emploi vient de publier son rapport sur «Le marché du travail et les mesures de lutte contre le chômage durant les années nonante». C'est la photographie détaillée d'une période de crise marquée par la montée du chômage dans le canton comme en Suisse, mais aussi par l'apparition parallèle de nouveaux phénomènes tels que le chômage des jeunes et le chômage

de longue durée. Plusieurs mutations se sont produites pendant ces années: développement du travail à temps partiel, progression spectaculaire du secteur tertiaire. L'Etat, pour sa part, a dû adapter rapidement ses structures et renforcer son soutien, notamment par la création des offices régionaux de placement.

Pages 4 et 5

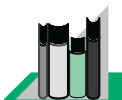
Dans ce numéro



EMPLOI

16 postes vacants

6



BOUQUINER

Enjeux de la politique sociale

9



CONSEIL D'ETAT

Les décisions de la quinzaine

10



MEMENTO

mu.dac, une mue réussie

12

Rentrée scolaire: fin de la controverse

Voici le dénouement de plusieurs semaines de controverses sur les nouvelles classes à ouvrir pour la rentrée scolaire d'août 2000. Le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) applique le compromis «115 classes» proposé par le Conseil d'Etat pour arbitrer entre les propositions divergentes du DFJ et du Département des finances. Et

si cette application donne lieu à des difficultés importantes sur le terrain, une délégation du Conseil d'Etat pourra autoriser l'ouverture de classes supplémentaires. Le cas échéant, ces ouvertures seront financées par la réserve budgétaire dont dispose le DFJ en cas d'imprévus.

Pages 2 et 3



MON PC



Messagerie aux petits soins

Dans l'administration vaudoise, la messagerie électronique est devenue un moyen de communication incontournable, avec en moyenne 15'000 à 20'000 messages par jour. Revers de la médaille, l'acheminement du courrier connaît parfois des ralentissements qui perturbent le travail quotidien. Le Centre cantonal d'exploitation (CCE) a pris le taureau par les cornes: il est en train d'améliorer le fonctionnement du centre de tri, et d'autres mesures sont prévues.

Page 8

Réallocations: libération des budgets pour le 2^e semestre

En septembre 1999, le Conseil d'Etat s'était fixé pour objectif de réduire le montant demandé pour les projets de réallocations de Fr. 17'711'000 à Fr. 15'000'000. En janvier 2000, comme l'exercice de réduction budgétaire n'avait pas encore pleinement atteint son but, le Conseil d'Etat n'a libéré les budgets de réallocations que pour les six premiers mois de l'année.

Aujourd'hui, le solde des économies ayant été identifié, le Conseil d'Etat est en mesure de garantir le respect de l'enveloppe accordée par le Grand Conseil et peut autoriser les Comités de pilotage à libérer les budgets de réallocation pour le second semestre de l'année 2000.



A vendre: 6 tables de conférence, état de neuf, stratifiées grises, pieds chromés pliables + fauteuils (tissu orange). Prix à discuter.
Tél. 021/728 63 60

A vendre: FIAT X1/9 Bertone 1500, décapotable, 81'000 km, sièges en cuir, parfait état, soignée, expertisée. Prix fr. 4'800.-.
Tél. 021/803 74 73 (le soir)

A louer: appartement de 135 m² + mezzanine (11 lits) à Ovronnaz (station thermale); location à la semaine, au mois ou à la saison. Bas prix.
Tél. 021/636 01 58 (soir) ou 316 72 44 (prof.)



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Anouk Farine, Isabel Balitzer Domon, Joël Christin, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Nouveaux postes d'enseignants pour la rentrée scolaire: l'épilogue

Le conflit sur les «enclassements» de la rentrée d'août 2000 s'est résolu le 23 juin. Le Conseil d'Etat dispose d'un volant de manœuvre pour régler les problèmes du terrain.

Après six semaines de controverses, le Conseil d'Etat a finalement trouvé, le 23 juin dernier, une formule qui permettra au Département de la formation et de la jeunesse d'appliquer la décision autorisant la création de 165 nouveaux postes d'enseignants à la rentrée scolaire d'août 2000, tout en évitant les difficultés importantes que cette application pourrait rencontrer sur le terrain. Cette décision, approuvée le 19 juin par la Commission des finances du Grand Conseil, se traduit par un crédit supplémentaire de 8,12 millions au budget 2000, la moitié étant à la charge des communes. Le 23 juin, le Conseil d'Etat a confirmé cette décision, en y ajoutant une soupape pour les cas de rigueur.

Le même 23 juin, le Conseil d'Etat a reçu à 18 h une délégation des quelque 350 manifestants présents sur la place du Château. Il leur a communiqué les dispositions qu'il venait de prendre. Voici ce texte:

«Le DFJ est chargé d'assurer l'enclassement de la rentrée 2000 conformément aux décisions prises par le Conseil d'Etat (budget, postes, standards).

«Une délégation, placée sous l'autorité de la présidente du Conseil d'Etat, formée en outre des chefs du DFJ, du DFIN et du DSE, est renseignée par la cheffe du DFJ sur le déroulement de l'enclassement. Elle est habilitée par le Conseil d'Etat à prendre toutes mesures utiles en cas de difficultés importantes ou de situations particulières constatées sur le terrain.

«La délégation susmentionnée sera chargée de présider à l'élaboration du rapport détaillé demandé par la Commission des finances sur l'enclassement 2000-2001 et de présenter ledit rapport en temps utile au Conseil d'Etat pour transmission subséquente à la Commission des finances.»

Ces dispositions ne modifient pas la décision initiale. La délégation du Conseil

Prix du Service public 2^e édition: la cyberadministration

Arthur Andersen SA lance la deuxième édition de son Prix du Service public, concours destiné à encourager la réalisation de projets novateurs au sein des administrations publiques romandes.

Cette édition est consacrée au thème de la cyberadministration, sujet qui nourrit de nouvelles attentes aussi bien dans les relations inter-administrations que dans les relations entre l'administration et les citoyens.

Ce concours est ouvert aux collaborateurs et collaboratrices de toutes organisations publiques de Suisse romande. Il suffit d'élaborer un dossier (maximum 6 pages) présentant un projet sur le thème proposé.

Les projets, réalisés de manière individuelle ou en équipe, doivent s'inscrire dans l'une de ces trois directions:

- le rapprochement de l'Etat et du citoyen;
- l'amélioration du fonctionnement de l'administration;
- la promotion de l'administration et la revalorisation de la fonction publique.

Le délai de soumission des dossiers de candidature est fixé au 31 octobre 2000.

Pour toute information complémentaire concernant ce concours (participation, déroulement, critères de sélection, etc.), vous pouvez vous adresser à Jean-Marc Schwab, directeur de la DM (Démarche de modernisation de l'Etat), ou à Marc Bugnon, chef de projet Plan qualité, BAP, Bâtiment administratif de la Pontaise, 1014 Lausanne, tél. 021/316 25 46.



PATRICK MARTIN

23 juin 2000: Jacqueline Maurer-Mayor, présidente du Conseil d'Etat, reçoit la résolution des manifestants des mains de Philippe Martinet (Société pédagogique vaudoise).

d'Etat ne pourra pas augmenter le nombre des postes nouveaux liés au crédit supplémentaire approuvé par la Commission des finances. Mais si, après avoir étudié le plan d'enclassement fondé sur cette décision, elle constate des situations particulières rendant nécessaire l'ouverture d'une classe supplémentaire, elle pourra le faire en utilisant les moyens dont dispose le DFJ dans le cadre du budget 2000. Ce budget comporte, en effet, une réserve de l'ordre de 0,5% destiné à faire face aux situations imprévues.

L'indication selon laquelle les «standards» doivent être maintenus se réfère aux effectifs moyens résultant de la décision de la Commission des finances. Les moyennes calculées sur la base de cette décision pour la rentrée 2000 sont pratiquement identiques à celles de la rentrée 1999:

- école enfantine: 19,79 élèves par classe en 2000 (1999: 19,79)
- cycle primaire: 20,58 élèves par classe en 2000 (1999: 21,13)
- cycle secondaire: 19,89 élèves par classe en 2000 (1999: 19,82).

Interprétation de l'art. 54 de la loi scolaire (compétences du DFJ)

Selon l'article 54 de la loi scolaire, le DFJ est compétent pour ouvrir ou fermer des classes selon les variations de la démographie scolaire. Cette compétence a été évoquée, ces dernières semaines, dans les milieux qui contestaient la décision du Conseil d'Etat, allant parfois jusqu'à suggérer que le DFJ n'aurait pas besoin d'appliquer cette décision.

En fait, depuis 1995, une procédure particulière a été mise en place afin de tenir mieux compte des fluctuations démographiques non prévisibles lors de l'établissement du budget de l'Etat. Selon cette pro-

cédure, la création de nouveaux postes d'enseignants fait l'objet d'une décision de Conseil d'Etat avant l'été, sur proposition du DFJ. Même si l'on considère que cette procédure déroge à la loi scolaire, elle ne peut pas être contestée. Elle a d'ailleurs été appliquée cette année encore avec l'accord de tous les partenaires concernés, soit le DFJ, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. Il en ira différemment l'année prochaine: la procédure usuelle sera rétablie, et les effets prévisibles de l'évolution démographique seront inclus dans le budget ordinaire.

Un compromis qui ménage EVM

La réforme EVM continue de se déployer selon le calendrier prévu. La décision du Conseil d'Etat du 14 juin représentait en effet un compromis entre les propositions respectives du DFJ (148 classes) et du DFIN (91 classes). Ce compromis consiste notamment à ne pas faire usage de l'arrêté qui aurait permis au Conseil d'Etat de différer la généralisation d'EVM dans le primaire. Ainsi, le Conseil d'Etat a accordé au DFJ la

totalité des postes supplémentaires requis pour EVM.

Sur cette base, il appartient au DFJ de répartir les ressources qui lui sont octroyées en sorte que les nouvelles classes EVM puissent être ouvertes normalement.

Le mandat confié au Contrôle cantonal des finances vise à établir clairement les dépenses et les besoins financiers liés à EVM 5 ans après le début de son introduction. L'objectif est de permettre une meilleure prévision des besoins financiers découlant d'EVM au cours des années à venir. Il est également prévu une analyse de la gestion d'EVM; cette analyse ne met pas en cause les effectifs fixés par le règlement, ni la volonté politique du Conseil d'Etat de mener la réforme EVM à son terme.

Enquête «pénibilité»

Le secteur de l'enseignement fait l'objet, comme d'autres secteurs de l'administration, d'une démarche visant à établir les facteurs de surcharge et de pénibilité affectant le travail des collaborateurs de l'Etat.

A ce jour, les résultats de l'enquête menée auprès du corps enseignant n'ont pas encore été communiqués par le DFJ au groupe «pénibilité» chargé d'analyser les propositions des secteurs concernés.

Selon les résultats de l'enquête «pénibilité» menée auprès du corps enseignant, il n'est pas exclu que le Conseil d'Etat soit amené à prendre des mesures correctrices, comme il l'a déjà fait en 1999 dans le domaine des soins infirmiers au CHUV.

La démarche «pénibilité» étant appliquée à l'ensemble de l'administration, le Conseil d'Etat tient à ce que soit assurée une égalité de traitement entre les différents secteurs concernés.

LR



23 juin, place du Château

La situation financière reste critique

La décision d'autoriser la création d'un nombre de postes d'enseignants inférieur à celui que demandait le DFJ s'inscrit dans l'effort général exigé de l'administration pour contenir le déficit de l'Etat. La situation reste en effet critique: l'état du budget 2001, tel qu'il résulte des demandes des départements, aboutit à un déficit de près de 600 millions. L'objectif du Conseil d'Etat est de le ramener à environ 200 millions («petit équilibre», permettant à l'Etat d'éviter d'emprunter pour payer son personnel ou les intérêts de sa dette).

Le marché du travail durant les années 1990

Un Vaudois sur quatre a connu le chômage

La décennie 90 peut être qualifiée d'historique. Sur ces dix dernières années, un Vaudois sur quatre a connu le chômage.

Secteur particulièrement touché: la construction, qui a enregistré une perte de 50% de collaborateurs entre 90 et 98.

Jusqu'à la fin des années 80, le mot «chômage» renvoyait à des événements exceptionnels ou à des situations relativement marginales. On relevait à peine 1% de taux de chômage. Sous la pression de difficultés conjoncturelles et structurelles, ce taux connaît, dès le début de la décennie 90, une croissance exponentielle monopolisant toutes les conversations. Des phénomènes inconnus jusqu'alors – chômage des jeunes, chômage de longue durée – apparaissent. Des expressions nouvelles, telles que «fin de droits», revenu minimum de réinsertion (RMR) et «RMRistes», deviennent communes.

Le Service de l'emploi (SDE) du Département de l'économie – plus particulièrement son chef, Roger Piccand, et Antonello Spagnolo, chargé de recherches – a établi un rapport sur «Le marché du travail et les mesures de lutte contre le chômage durant les années 90». Une photographie approfondie d'une période de crise.

Cette période débute alors que, dans les années 80, la population active du canton avait augmenté de 62'000 personnes. Elle est marquée par un accroissement de la présence des femmes dans le monde du travail (+ 36% contre + 18% d'hommes) et l'arrivée progressive de la génération du baby-boom. L'économie commence à s'essouffler au début des années nonante – 3000 emplois seront supprimés annuellement entre 1990 et 1997 –, mais la population active ne cesse de croître, à raison de 3% entre ces deux mêmes années. Pour leur part, les universitaires et les diplômés des écoles techniques supérieures de la génération du baby-boom achèvent leur entrée sur le marché du travail.

1994: le tournant

C'est en 1994 que les chiffres deviennent réellement significatifs, avec un taux de chômage qui s'élève à 8% et qui atteindra son pic en janvier 1997 à 8,3%, ce qui représente 26'000 chômeurs. La Suisse, elle, dénombre 206'000 chômeurs, soit un taux de 5,7%. C'est également à cette période

qu'intervient le chômage de longue durée avec un sommet de 4700 bénéficiaires du RMR en février 1999.

Le coût social du chômage fait évidemment un spectaculaire bond en avant. A titre d'exemple, en 1998 et 1999, 1,3 milliard est consacré à l'indemnisation, la prise en charge et la réinsertion des demandeurs d'emploi domiciliés dans le canton de Vaud. Durant la même période, les Offices régionaux de placement (ORP) conduisent plus de 900'000 entretiens de conseil et procèdent à plus de 10'000 placements directs. Pour la seule année 98, ils reçoivent près de 48'000 personnes, parmi lesquelles plus de 13'000 ont participé à une mesure de réinsertion.

La situation s'est aujourd'hui éclaircie avec un taux de chômage de 3,8% en décembre 1999. Le rapport ne crie pas victoire pour autant: ce pourcentage représente tout de même 16'000 demandeurs d'emploi inscrits auprès des ORP. «Ce sont 16'000 personnes de trop», relève M. Piccand.

La Caisse publique de chômage en 1999

La courbe sur la bonne pente

Parallèlement au rapport du Marché du travail dans la décennie 90, la Caisse publique cantonale vaudoise de chômage (CPCVC), que dirige François Chanson, a établi son rapport d'activités 1999. Un bilan qui montre déjà la régression du chômage.

Ainsi, les indemnités versées sont en sensible baisse, soit 177 millions

contre 266 millions en 1998 et un sommet de 383 millions en 1993. Cette baisse n'a pourtant pas affecté les entreprises. Les montants versés au titre d'insolvabilité, de la réduction de l'horaire de travail et du chômage pour intempéries ont même augmenté de 5,43 à 5,62 millions entre 1998 et 1999.

En tout, 15'542 assurés et 212 entreprises ont été indemnisés; 6'803 décisions

Les mutations structurelles

Plusieurs mutations se sont produites durant ces années de crise, dont le développement du travail à temps partiel, qui représente 26% des emplois, principalement dans les domaines de la santé et des activités sociales. En 1998, 46% des femmes et 10% des hommes actifs travaillent à temps partiel. Les indépendants sont également plus nombreux: +3,2% en Suisse de 1991 à 1997.

L'économie connaît une forte tertiarisation, soit 72% des emplois. Cet accroissement se vérifie surtout dans l'immobilier, l'informatique, les services aux entreprises, la santé, les activités sociales et les services collectifs et personnels, au détriment de l'enseignement et du commerce de détail et de gros.

La sécurité de l'emploi s'étant étiolée, formation, flexibilité, compétence et capacité d'adaptation deviennent les clés de la carrière professionnelle. Les salaires se trouvent de plus en plus liés à la performance.

On remarque que, contrairement à ce qu'on aurait pu penser, les femmes ne se sont pas retirées du marché du travail. Leur taux d'activités a régulièrement augmenté, atteignant 73% en 97 contre 70% en 92. Celui des hommes a, en revanche, légèrement reculé, avec 88% en 97 contre 90% en 92.

ont été prises alors que 102'318 paiements étaient effectués.

Les responsables relèvent que «la lenteur de la Caisse est un mythe». En effet, selon le secrétariat d'Etat à l'économie – qui publie régulièrement des statistiques comparant la diligence des paiements effectués par toutes les caisses de chômage de Suisse –, 92% des paiements sont considérés comme normaux ou rapides. Cela quand bien même la Caisse publique de chômage a dû faire face simultanément ces dernières années à un volume de travail considéra-



De g. à dr]: Natacha Neuhaus, François Chanson et Françoise Duc, collaborateurs de la Caisse publique de chômage, Antonello Spagnolo, chargé de recherches, et Roger Piccand, chef du Service de l'emploi.

Les recommandations

Le rapport du Service de l'emploi se termine sur des recommandations qui devront être approuvées par le Conseil d'Etat, et qui montrent que la leçon du chômage a porté.

Ainsi, il est relevé que «les processus décisionnels étatiques doivent être accélérés afin de faciliter les actions préventives et adapter à temps les structures administratives aux mutations économiques toujours plus rapides».

Un plaidoyer pour une politique socio-économique adéquate est également présenté. Il demande de:

- créer un terreau favorable au progrès technologique, à l'investissement et au dynamisme créatif, postulat auquel le gouvernement vaudois – en particulier le Service de l'économie et du tourisme du Département de l'économie – adhère et pour lequel il a mis en œuvre une série de moyens;
- institutionnaliser des dispositifs d'indemnisation ou de requalification des personnes en transition de carrière, afin de leur permettre de s'adapter aux changements;
- développer les synergies et les collaborations entre instances administratives et entre acteurs publics et privés;
- passer d'une politique curative de gestion du chômage à une politique préventive de gestion de l'emploi.

L'Etat s'adapte

Cette crise a exigé de la part des structures politiques et administratives une adaptation rapide et drastique. Ainsi, alors que les indemnités de chômage versées en 1990 s'élevaient à «seulement» 25 millions, elles atteignent un sommet en 1998 avec un montant de plus de 493 millions. Le Canton de Vaud est aussi le premier à mettre en place

des ORP. Engagement et formation des conseillères et conseillers se font en un temps record: de 31 en 1994, l'effectif passe à 380 en 1998. Il n'est plus que de 280 aujourd'hui, suite à des mutations naturelles (départs, baisse du temps de travail, job-sharing, mobilité interne au Service de l'emploi).

Plusieurs mesures sont mises en place: en 1993, l'entrée en vigueur de la loi cantonale

sur l'emploi permet la création des ORP, qui s'ouvrent à la fin de l'année et, en 1996, la deuxième révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage institue leur principe au niveau fédéral ainsi que celui de la primauté de la réinsertion sur l'indemnisation. Enfin, le 1^{er} juillet 1997 le RMR entre en vigueur.

Outre seize ORP, le Service de l'emploi gère la logistique des mesures du marché du travail, qui permet de développer et mettre à disposition des ORP des mesures de réinsertion professionnelle adaptées aux besoins des demandeurs d'emploi. L'Observatoire du marché du travail ainsi que la Caisse publique cantonale vaudoise de chômage (voir ci-contre) dépendent également de ce service. Pour l'organisation et la mise en œuvre des mesures de réinsertion professionnelle, le SDE collabore étroitement avec plus de 80 partenaires externes.

F. Ct.

Le rapport peut être consulté sur internet à l'adresse www.dec.vd.ch/sde/index.html

ble et à une réorganisation interne.

Plus efficace

Une réflexion sur une organisation plus efficace a été menée. Au terme de sa première étape, quatre mesures ont été décidées:

- l'entrée en vigueur d'un nouvel organigramme;
- la rédaction ou mise à jour du cahier des charges de chaque collaborateur;
- le développement de la polyvalence des collaborateurs des agences;
- la mise sous toit d'un règlement interne.

En ce qui concerne l'accueil des assurés, la Caisse

a complété sa réception principale avec une nouvelle zone d'accueil comprenant une seconde réception ainsi que quatre salles pour des entretiens individualisés. Le parc informatique a également été entièrement renouvelé.

Une charte de valeurs

Enfin, afin de satisfaire ses clients et partenaires et de s'adapter aux nouvelles contraintes économiques imposées par la «Convention 2000» conclue avec la Confédération, la CPCVC entend poursuivre ses efforts d'amélioration de la qualité de ses servi-

ces. C'est notamment dans ce sens qu'elle a adopté une charte définissant ses valeurs ainsi que les moyens de les atteindre. La CPCVC est une entité du Service de l'emploi dont la mission consiste à indemniser les personnes sans emploi ou sans revenu, pour cause de chômage, de réduction de leur horaire de travail, d'intempéries ou d'insolvabilité de leur employeur. Composée d'une soixantaine de collaborateurs, elle est composée d'un siège ainsi que de quatre agences situées à Lausanne, Yverdon, Nyon et Montreux.

Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés aux collaborateurs de l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Délai de candidature: 3 juillet 2000

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Logopédiste C – H/F – à l'Ecole cantonale pour enfants sourds 50%

Mission: évaluer, diagnostiquer et traiter les troubles pathologiques du langage et de la communication pour enfants sourds (cl. 20-23).

Profil: diplôme d'orthophoniste ou titre jugé équivalent, bonnes connaissances en LPC (langage parlé complété).

Souhaité: expérience en surdité et bonnes connaissances de la LSF (langue des signes française). La préférence sera donnée à une personne souhaitant par la suite occuper le poste n°2123.

Renseignements: Maurice Mayor, tél. 021/316 55 10.

Adresse: réf. 2122, Ecole cantonale pour enfants sourds, Maurice Mayor, directeur, Collonges 2, 1004 Lausanne.

Délai d'envoi: 5 juillet 2000.

Particularité: poste à durée déterminée (4 mois).

Logopédiste C - H/F - à l'Ecole cantonale pour enfants sourds 50%

Mission: évaluer, diagnostiquer et traiter les troubles pathologiques du langage et de la communication pour enfants sourds (cl. 20-23).

Profil: diplôme d'orthophoniste ou titre jugé équivalent, bonnes connaissances en LPC (langage parlé complété).

Souhaité: expérience en surdité et bonnes connaissances de la LSF (langue des signes française). La préférence sera donnée à une personne ayant occupé le poste n°2122.

Renseignements: Maurice Mayor, tél. 021/316 55 10.

Adresse: réf. 2123, Ecole cantonale pour enfants sourds, Maurice Mayor, directeur, Collonges 2, 1004 Lausanne.

Délai d'envoi: 5 juillet 2000.

Maître de l'enseignement spécialisé – H/F – à l'Ecole cantonale pour enfants sourds 60%

Mission: en charge d'une classe composée de 7 enfants sourds de 10 à 15 ans dès la rentrée 2000-2001 (cl. 18-22).

Profil: brevet vaudois pour l'enseignement dans les classes primaires, brevet du séminaire cantonal de l'enseignement spécialisé ou titre jugé équivalent. Connaissance du LPC (langage parlé complété). Facilité de communication et esprit de collaboration.

Souhaité: connaissance de la LSF (langue des signes française).

Renseignements: Maurice Mayor, tél. 021/316 55 10.

Adresse: réf. 2130, Ecole cantonale pour enfants sourds, Maurice Mayor, directeur, Collonges 2, 1004 Lausanne.

Délai d'envoi: 5 juillet 2000.

Maître de l'enseignement spéc. – H/F – à l'Ecole cantonale pour enfants sourds 80% à 100%

Mission: en charge d'une classe enfantine et primaire composée de 7 enfants sourds de 5 à 10 ans dès la rentrée 2000-2001 (cl. 18-22).

Profil: brevet vaudois pour l'enseignement dans les classes primaires, brevet du séminaire cantonal de l'enseignement spécialisé ou titres jugés équivalents. Connaissance du LPC (langage parlé complété). Facilité de communication et esprit de collaboration.

Souhaité: connaissance de la LSF (langue des signes française).

Renseignements: Maurice Mayor, tél. 021/316 55 10.

Adresse: réf. 2129, Ecole cantonale pour enfants sourds, Maurice Mayor, directeur, Collonges 2, 1004 Lausanne.

Délai d'envoi: 5 juillet 2000.

Instituteurs – H/F – pour l'Ecole cantonale des enfants sourds taux variable

Mission: instituteurs remplaçants pour des mandats réguliers ou ponctuels dans les classes du jardin d'enfants à la classe terminale dès la rentrée 2000-2001 (cl. 15-20).

Profil: brevet vaudois pour l'enseignement dans les classes primaires ou titre jugé équivalent. Connaissance du langage parlé complété (LPC).

Souhaité: connaissance de la LSF (langue des signes française).

Renseignements: Maurice Mayor, tél. 021/316 55 10.

Adresse: réf. 2128, Ecole cantonale des enfants sourds, Maurice Mayor, directeur, Collonges 2, 1004 Lausanne.

Secrétaire (comptable) – H/F – au sein du Service financier de l'Université 100%

Mission: responsabilité des comptabilités d'une ou de plusieurs facultés; exécution d'opérations comptables et préparation des paiements; préparation de rapports comptables, assistance aux utilisateurs pour l'élaboration de leur budget; contrôle des disponibilités budgétaires; encadrement de 1 ou 2 employés d'administration et éventuellement d'un apprenti de commerce (cl. 15-18).

Profil: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec 6 ans de pratique environ. Bonnes connaissances en comptabilité (jusqu'au bilan) et expérience de 3 ans au minimum dans un domaine comptable.

Souhaité: connaissance de SAP et expérience en fiduciaire.

Renseignements: Pierre Wyss, tél. 021/692 23 20.

Adresse: réf. 2137, Bureau de gestion du personnel de l'Université, BRA, 1015 Lausanne.

Employé principal d'administration (aide-comptable) – H/F – au sein de l'Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud à Yverdon 100%

Mission: tenir la comptabilité; participer à la comptabilité analytique (cl. 14-16).

Profil: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec 6 ans d'expérience professionnelle. Sens de l'organisation, créativité, capacité d'adaptation.

Renseignements: M. G. Galeuchet, tél. 024/423 22 08.

Adresse: réf. 2132, Ecole d'ingénieurs du Canton de Vaud, G. Galeuchet, direction, CP 587, 1400 Yverdon-les-Bains.

OJV

Ordre judiciaire vaudois

Premier greffier substitut – H/F – au sein du Tribunal de district 100%

Mission: assister le greffier chef d'office dans la direction du Greffe et le remplacer durant ses absences. Diriger le greffe pénal, dépouiller les dossiers pénaux et rédiger de brèves décisions judiciaires (cl. 23-26).

Profil: licence en droit avec 3 ans de pratique professionnelle. Expérience du domaine judiciaire souhaitée.

Renseignements: M. Ph. Dousse, tél. 021/316 68 68.

Adresse: réf. 2142, Tribunal de district de Lausanne, Ph. Dousse, greffier, Palais de justice de Montbenon, 1014 Lausanne.

Employé d'administration – H/F – au sein de l'Office des poursuites 100%

Mission: divers travaux administratifs au sein des services de renseignements et retour des commandements de payer/oppositions (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Maîtrise du français.

Renseignements: M. C. Bonjour, tél. 021/316 65 89.

Adresse: réf. 2134, Office des poursuites de Lausanne-Ouest, C. Bonjour, préposé, Trabandan 28, 1014 Lausanne.

DSE Département de la sécurité et de l'environnement

Garde forestier de triage – H/F – au sein de l'Inspection des forêts du 9^e arrondissement, triage forestier cantonal de Bel-Coster 100%

Mission: responsable d'un triage comportant principalement les propriétés forestières de 5 communes, de privés et de l'Etat. Eventuellement missions de service à l'extérieur du triage (cl. 17-19).

Profil: diplôme d'une école de gardes forestiers ou brevet cantonal de garde forestier.

Renseignements: M. D.- A. Petter, tél. 024/442.21.62

Adresse: réf. 2139, D.- A. Petter, Moulinet 19 bis, 1350 Orbe.

Employé principal d'administration – H/F – au sein du Centre de conservation de la faune et de la nature à St-Sulpice

Mission: dans un petit pool de secrétariat, tenue et rédaction de procès-verbaux; organisation de classement et de distribution de documents (cl. 14-16).

Profil: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, capacité à travailler de manière indépendante. Connaissances des outils bureautiques actuels.

Renseignements: M. Ph. Gmür, tél. 021/694.82.60.

Adresse: réf. 2136, Centre de conservation de la faune et de la nature, Ph. Gmür, Marquisat 1, 1025 St-Sulpice.

Employé d'administration – H/F – au sein de la Police cantonale, Centre d'intervention régional de Rennaz et gendarmerie d'Aigle 80%

Mission: saisie de données informatiques, correspondance diverse, classement (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Capacité à travailler en équipe. Bonne rédaction et orthographe sûre. Discrétion.

Remarques: activité partagée entre Rennaz et Aigle. Pas d'inscription au casier judiciaire.

Renseignements: Unité des ressources humaines de la police cantonale, tél. 021/644.82.16

Adresse: réf. 2133, Gendarmerie vaudoise, F. Dupuis, Centre de la Blécherette, 1014 Lausanne

Employé d'administration – H/F – au sein de la Police cantonale, Centre de la Blécherette au Mont-sur-Lausanne 50%

Mission: travail administratif au sein des laboratoires de l'Identité judiciaire de la Police cantonale. Correspondance, classement, création de supports de cours, etc. (cl. 10-12).

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

Profil: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Sens de l'initiative et autonomie. Maîtrise des logiciels Word, Excel, Powerpoint. Capacité à s'intégrer dans une équipe dynamique et à assumer un travail varié. Discrétion.

Remarques: Pas d'inscription au casier judiciaire. Lieu de travail situé à l'extérieur de l'agglomération lausannoise, restaurant d'entreprise et facilités de parage. Locaux récents et bien équipés. Véhicule recommandé (absence de transport public à proximité).

Renseignements: Unité des ressources humaines de la police cantonale, tél. 021/644.82.16

Adresse: réf. 2141, Gendarmerie vaudoise, F. Dupuis, Centre de la Blécherette, 1014 Lausanne.

Aide de police – H/F – au sein de la Police cantonale, Centre d'intervention régional à Yverdon-les-Bains 100%

Mission: effectuer des tâches de police, seul ou sous les ordres d'un fonctionnaire de police: entretien des véhicules et locaux, gestion des appels téléphoniques et radiotéléphoniques, organisation des repas lors de services nocturnes (horaires réguliers) et accueil des visiteurs (cl. 7-11).

Profil: permis de conduire, discrétion et connaissances de base en informatique. Pas d'inscription au casier judiciaire.

Souhaité: connaissances d'allemand.

Renseignements: Unité des ressources humaines de la police cantonale, tél. 021/644.82.16

Adresse: réf. 2138, Gendarmerie vaudoise, F. Dupuis, Centre de la Blécherette, 1014 Lausanne.

DINF Département des infrastructures

Employé principal d'administration – H/F – au Service des routes 80%

Mission: assurer tous les travaux de secrétariat et de comptabilité de la division trafic (28 collaborateurs), (cl. 14-16).

Profil: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Capacité à effectuer la majorité de ses travaux de manière indépendante. Expérience minimum de 5 ans dans les domaines du secrétariat et de la comptabilité.

Renseignements: M. F. Gerber, tél. 021/316.70.68

Adresse: réf. 2135, Service des routes, F. Gerber, av. de l'Université 3, 1014 Lausanne.

DEC Département de l'économie

Laborantin ou biologiste – H/F – au sein du Service vétérinaire 60-80%

Mission: dans le cadre du processus d'accréditation, développer et réaliser des tests de diagnostics PCR. Réaliser des cultures cellulaires eucaryotes pour la mise en évidence des micro-organismes intracellulaires. Etre capable de former d'autres laborantins à ces techniques (cl. 10-12).

Profil: CFC de laborantin, diplôme de biologiste ou titre jugé équivalent. Expérience de 2 à 3 ans en biologie moléculaire. Une expérience de culture cellulaire serait un avantage. Capacité à travailler de manière autonome, sens de l'organisation. Bonnes connaissances d'anglais (aptitude à comprendre les protocoles écrits).

Remarques: contrat d'une durée d'une année, éventuellement renouvelable. Temps de travail hebdomadaire regroupé sur 3-4 jours.

Renseignements: M. J. Berdoz, tél. 021/316.39.09

Adresse: réf. 2131, Service vétérinaire, poste LBM, César-Roux 37, 1014 Lausanne.

BRM Bureau du recrutement et de la mobilité
Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.



Messagerie: un tri plus efficace

La messagerie, cet outil indispensable, est victime de son succès. Le CCE s'emploie à améliorer la situation.

Enfin, direz-vous, de plus amples informations sur la messagerie cantonale! Si telle est votre réaction, cet article vous concerne. On y explique, de manière imagée, le fonctionnement d'une messagerie électronique, ce qui devrait vous permettre de mieux comprendre la nature des problèmes rencontrés. Des actions sont en cours au Centre cantonal d'exploitation (CCE) pour résoudre ces problèmes.

Qui de vous n'a jamais envoyé un message dont le temps de transmission a été de plusieurs heures? C'est là, notamment, que le bât blesse.

Comme le courrier postal

Pour mieux comprendre le fonctionnement d'une messagerie électronique, comparons-la à un système de courrier traditionnel. Ainsi, pour envoyer une lettre, on prépare une enveloppe, inscrit l'adresse de l'expéditeur à un emplacement dédié et par sécurité, on ajoute sa propre adresse au verso de l'enveloppe. Glissée dans une boîte aux lettres, celle-ci est acheminée vers un centre de tri. Le courrier est réparti en fonction de l'adresse et redirigé vers un autre centre de tri plus proche du destinataire. La lettre est enfin déposée dans la boîte aux lettres de votre correspondant.

Le principe est identique avec un courrier électronique. Mais où se situent donc les problèmes rencontrés? Principalement avec le premier centre de tri! Du nom de LMS SoftSwitch, le centre de tri de l'Etat de Vaud permet de gérer plusieurs langages ou protocoles de communication (ALL in ONE, Notes, Exchange...). Plusieurs systèmes de messagerie cohabitent en effet au sein de l'ACV et ils ne dialoguent que très difficilement entre eux.

Au départ, le but de la messagerie était de permettre le dialogue entre employés de l'ACV. Puis la messagerie a pris un essor considérable avec l'explosion de l'internet. On dénombre en moyenne 15'000 à 20'000 messages par jour. Ce sont soit des messages envoyés ou reçus depuis l'internet, soit des messages entre correspondants de messageries différentes au sein de l'ACV.



Voici les actions que nous comptons entreprendre.

Améliorations en trois étapes

• Primo, il s'agit de soulager le centre de tri. En effet, lorsqu'il doit traiter des messages de 200 Mb (l'équivalent de 30 minutes de musique!), comme cela est déjà arrivé, il faut des ressources machine énormes (la machine fume) et les autres utilisateurs n'ont d'autre choix que de patienter. Pour éviter de tels engagements, la taille des messages, à l'heure où vous lirez ces lignes, aura été limitée à 5 Mb (5 millions de caractères, soit grosso modo 500 pages A4 de texte). Toutefois, parfaitement conscients que certains utilisateurs ont besoin de transmettre des documents volumineux, nous allons mettre en place, avec les unités informatiques départementales (UID), le service spécialisé FTP. Celui-ci utilise la même formule que la Poste: des acheminements différents pour les lettres et les colis!

• Secundo, nous allons revoir le concept du centre de tri. L'idée est de spécialiser le traitement des messages entrants (venant

de l'internet) et celui des messages sortants (vers l'internet). Ceci aura aussi pour effet d'augmenter le taux de disponibilité de la messagerie et de renforcer la sécurité.

• Tertio, comme il existe maintenant dans le domaine de la messagerie électronique un langage de communication reconnu comme un standard, nous l'utiliserons au maximum. Mais, osons le dire, le «passage obligé» par le centre de tri chaque fois que nous communiquons vers l'extérieur pourrait être évité si nous disposions d'une messagerie unique à l'ACV (au lieu des trois utilisées actuellement).

En ce qui concerne la messagerie Lotus Notes, nous allons limiter cet été la taille des boîtes aux lettres à 50 Mb. Cette façon de faire est appliquée systématiquement dans les grandes entreprises comme Microsoft ou Compaq.

Archivage simple en vue

Au quotidien, nous ne laissons pas systématiquement tout le courrier papier dans notre boîte aux lettres (ou casier). Nous faisons un tri, jetons ce qui n'est pas nécessaire et classons ou archivons certains courriers utiles ou des documents annexés.

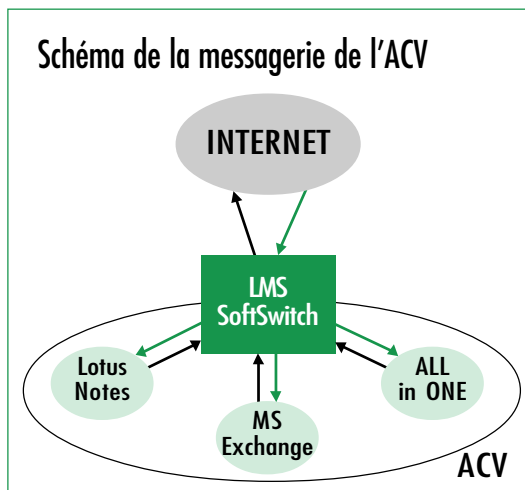
Nous allons procéder de la même manière pour le courrier électronique. Nous mettrons à disposition des utilisateurs une solution d'archivage simple permettant de répondre à leurs besoins à court terme. Ensuite, nous étudierons une solution d'archivage globale et durable. Mais aujourd'hui la priorité est accordée à la gestion du centre de tri.

Pour le CCE:

Alain Misson et Jérôme Barsanti

• Dans un prochain numéro, un article plus technique détaillera l'utilisation du service FTP et la solution d'archivage.

Schéma de la messagerie de l'ACV





Réformer ou rompre?

Face au désorientation du citoyen et à l'explosion des réformes sociales, Stéphane Rossini, chercheur et député valaisan, cadre les enjeux à venir.

Dans un pays marqué par les lenteurs administratives et le pragmatisme des institutions, et où, de surcroît, certaines règles de fonctionnement politique sont autant d'obstacles pour réformer en profondeur la société, une seule attitude s'impose: rompre. Mais conduire efficacement cette rupture implique le génie de l'innovation, un véritable dialogue entre tous les acteurs sociaux et institutionnels, leur engagement constructif et citoyen. Et nul ne pourrait mener à bien cette tâche s'il ne privilégie les vertus du sens critique et ne réinvente une économie au service de la société et de la personne humaine.

Points de repère

En matière de politique sociale, la confusion est à son comble, et le citoyen, désorienté, s'émeut de l'explosion anarchique des démarches qui visent à réformer, ici les prestations du secteur public, là le statut des acteurs, à coup d'analyses, d'évaluations et de réorganisations. Chacun défendant des logiques plurielles et souvent contradictoires. La vaste synthèse que propose Stéphane Rossini vient à point nommé pour nous aider à penser de manière cohérente la politique sociale helvétique, pour combattre aussi les discours réducteurs des politiques et les préjugés érigés en vérités mythiques des citoyens.

L'auteur nous livre des points de repère dans les débats et les enjeux autour des assurances sociales, d'où il ressort que «la politique sociale de la Suisse demeure trop éclatée, trop diversifiée dans sa façon d'appliquer la solidarité et la justice sociale». La faute incombe à ceux qui, au cœur du pouvoir, n'osent penser le changement avec suffisamment d'audace, hésitent à rompre avec les logiques du passé et se satisfont du conservatisme des approches et des institutions. En matière de réformes administratives, la Suisse cultive à l'envi les mêmes imperfections: confusions et défaillances des démarches, retouches partielles ou rafistolages.

Comment en sortir?

La recette paraît simple: notre société doit aiguïser son esprit critique, s'ouvrir à des perspectives créatrices. Mais une vraie volonté politique fait défaut. Aux dirigeants dès lors d'insuffler des impulsions claires

et cohérentes, d'engager une dynamique concertée entre Confédération, cantons et communes, mais aussi entre organismes privés, partis politiques, partenaires de la société étatique et de la société civile, et enfin de formuler des issues crédibles à la confusion ambiante.



Une place primordiale à accorder aux savoirs.

La mission des hommes politiques, à droite comme à gauche, consiste à répondre au plus vite aux besoins sociaux, qui sont grandissants. Pensons aux phénomènes de violences, aux exclusions, au racisme, aux toxicomanies, à l'illettrisme, au travail, à la jeunesse, à la pauvreté, aux inégalités sociales, aux questions familiales, à la situation de la femme, à la formation. Minimiser ces réalités nouvelles, qui bouleversent en profondeur l'évolution de nos sociétés, conduirait là, véritablement, au chaos.

De cette très riche enquête au cœur de la politique sociale suisse, deux éléments émergent avec force: le rôle central que l'autorité politique devrait jouer en matière de gestion des politiques publiques et la nécessité urgente d'accorder aux savoirs une place primordiale pour appréhender l'avenir de nos sociétés. A ce défi de rompre avec les politiques économiques et sociales du siècle passé, d'inventer un projet de société cohérent, nul n'est tenu de s'abstenir, l'homme politique comme le citoyen.

Bruno Ackermann

Stéphane Rossini, *Défis et débats sociaux. A propos des réformes de la politique sociale en Suisse*, Lausanne, Réalités sociales, 1999, 316 p.

L'immeuble tragique de J.-E. Bovard

Jacques-Etienne Bovard, romancier vaudois de la génération montante, est doué d'une verve toute particulière pour décrire les coups tordus et les petites gens qui fleurissent dans les relations de voisinage. Il l'a démontré dans *Les Nains de Jardin*, brillant recueil de nouvelles sur la vie quotidienne de copropriétaires dans un quartier de villas. Il récidive, dans un registre plus dramatique, avec *Une leçon de flûte avant de mourir*.

Le titre de ce roman sort d'une citation prêtée à Socrate, qui aurait voulu, là où les condamnés ordinaires souhaitent fumer une dernière cigarette, prendre encore une leçon de flûte.

C'est l'histoire d'un professeur de violon en fin de vie qui fait cadeau de ses dernières leçons et de son instrument au narrateur, un étudiant sympathique, locataire occasionnel d'un appartement dans le même immeuble. L'immeuble est le lieu du drame. Il est décrépi, inconfortable, minable, voué à une démolition prochaine, peuplé de personnes âgées et désargentées. L'étudiant sympathique fait la conquête de ses colocataires en leur rendant toutes sortes de menus services. Mais il y a une personne qui lui reste obstinément hostile: la concierge, Mme Malamondieu,

Mme Malamondieu est une comparse qui n'aime pas le son du violon. Dans sa position de concierge, elle tente toutes les manœuvres, toutes les alliances imaginables pour étendre son pouvoir et mettre fin aux leçons de musique du 3^e étage. Et l'étudiant sympathique, dans cette guéguerre dérisoire et pathétique, déjoue ses plans avec virtuosité.

Pendant ce temps – quelques mois – on sent venir le moment où l'immeuble sera démoli, entraînant dans sa chute le destin de ses occupants. Trame tragique, où la concierge vole la vedette au professeur de violon, tant le personnage est talentueusement campé, avec ses sentences, ses allusions, ses gestes, sa souffrance non dite. Du grand Bovard. Il y a de la vaudoiserie là-dessous – on pense aux vieilles dames de François Silvant – mais aussi une force qui va jusqu'au bout et qui laisse le lecteur pantois.

Laurent Rebeaud

• *Une leçon de flûte avant de mourir*, Jacques-Etienne Bovard, B. Campiche éd., 2000.



Maturité bilingue: nouvelles modalités

Le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) propose aux élèves de 9^e année inscrits dans les écoles de maturité des gymnases deux modalités de préparation d'une maturité bilingue.

Le Département a examiné, avec les directeurs des établissements et les maîtres intéressés, les solutions qu'il était possible de proposer. Sur cette base, il a adopté deux modalités de préparation à un tel titre, qu'il vient de communiquer à tous les parents des élèves inscrits pour l'année scolaire 2000-2001 en 1^{re} année de l'École de maturité.

Immersion d'un an

Dans l'immersion «longue» (une année scolaire complète), les élèves suivent leur 1^{re} année «normalement» et préparent, avec le soutien du répondant de leur gymnase pour la maturité bilingue, l'accomplissement de leur 2^e année dans un gymnase de Suisse alémanique ou d'une autre région de langue allemande. Le contact avec le gymnase vaudois est maintenu durant la 2^e année passée en région germanophone. En 3^e année, les élèves regagnent leur gymnase francophone où ils bénéficient d'un cours en allemand dans au moins une discipline et accomplissent leur travail de maturité en allemand.

Immersion «courte»

Selon la 2^e formule (immersion «courte», puis fréquentation de classes bilingues en 2^e et en 3^e années), les élèves suivent «normalement» les cours du gymnase vaudois en 1^{re} année, jusqu'à fin avril. De début mai à juillet, ils sont scolarisés dans un gymnase d'une région germanophone (immersion de 10 à 12 semaines); puis, dès le début de la 2^e année, ils sont intégrés dans des classes bilingues de nos gymnases, les cours de mathématiques et d'allemand (ou éventuellement d'autres branches) étant donnés en allemand.

Dans les deux cas, une aide financière sera apportée aux élèves pour tenir compte des charges supplémentaires qui découlent des séjours en région germanophone.

Les parents des élèves intéressés ont été invités à remplir, d'ici au 30 juin, des formulaires de pré-inscription. Des informations détaillées leur ont été remises et seront encore élaborées. Un répondant par établissement sera chargé de répondre à toutes les questions.

Com

Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes.

DEC

Département de l'économie

Production et contrôle de la vendange: modification du règlement

Afin de tenir compte avec souplesse de l'évolution du marché, le Conseil d'Etat a adopté une modification du règlement sur la limitation de la production et le contrôle officiel de la vendange, qui introduit un dispositif de «plafond limite de classement» (PLC) dès la récolte 2000. Auparavant, les quantités de production maximales étaient fixées au printemps de chaque année uniquement. Dorénavant, un «droit cantonal de classement» représentant 80% des quotas fédéraux sera attribué d'office, alors que la tranche des 20% restants (PLC) sera libérée en tout ou partie au 15 septembre puis, le cas échéant, au 30 avril et au 15 septembre de l'année suivante. Le contrôle des encaveurs indépendants sera délégué à la Commission fédérale de contrôle du commerce des vins.

Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat, 021/316 60 10

Dominique Favre, chef de l'Office cantonal de la viticulture, 021/803 08 31

Appellations d'origine contrôlée (AOC) des vins vaudois: modification du règlement

Le Conseil d'Etat a décidé de modifier la réglementation actuelle sur les appellations d'origine contrôlée (AOC) des vins vaudois. C'est ainsi que le «Salvagnin» pourra désormais être issu, non seulement de Pinot noir et/ou de Gamay, mais également de tous les autres cépages européens rouges autorisés dans le canton. En outre, le coupage des vins blancs vaudois d'AOC ne pourra plus être effectué jusqu'à 10% avec un autre vin blanc suisse mais uniquement avec un autre vin blanc vaudois d'AOC.

Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat, 021/316 60 10

Dominique Favre, chef de l'Office cantonal de la viticulture, 021/803 08 31

Mesures urgentes contre le feu bactérien

De nouveaux foyers de feu bactérien s'étant déclarés hors de la zone contaminée du district de Nyon, le Conseil d'Etat a décidé de remettre en question la stratégie limitée de prévention arrêtée en juillet 99. La solution proposée à la commission parlementaire chargée d'examiner un premier rapport établi suite à un postulat du député Jacques Chollet consiste, dès lors, à prévoir des contrôles et recensements dans les propriétés, haies et lisières de forêt en 2000 ainsi que des contrôles d'appoint en 2001. L'engagement d'un ingénieur et une formation accélérée des contrôleurs est prévue. L'ensemble de ces mesures s'élève à 1,5 mios, la part cantonale se montant à 537'500 francs. Une variante est en outre proposée, relative à l'élimination préventive et curative.

Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat, 021/316 60 10

Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021/316 61 98

Philippe Chapuis, chef de la Station cantonale d'arboriculture, 021/802 22 67

Gérald Fiaux, chef de la Station cantonale de protection des plantes, 021/995 34 99

Contrat-type de travail pour conducteurs et conductrices de taxis: moratoire de deux ans

En réponse à une motion de l'ex-député Claude Grossenbacher relative à la création d'un contrat-type de travail pour conducteurs et conductrices de taxis, le Conseil d'Etat répond que les négociations entre partenaires n'ont pas abouti mais ont donné lieu à un moratoire de deux ans. Celui-ci permettra à la partie patronale de chercher à valoriser la politique tarifaire et de rendre plus équitable l'application de la TVA, plus favorable aux indépendants.

Par ailleurs, il s'est avéré, lors des discussions placées sous l'égide du Service de l'emploi, que les partenaires sociaux préfèrent l'établissement d'une convention collective à celle d'un contrat-type de travail.

Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021/316 61 01

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Commémoration du Bicentenaire de 1803: projet de décret prévu pour l'été 2001

En juin 1999, le député Meylan a déposé un postulat demandant au Conseil d'Etat ce qu'il souhaitait entreprendre pour commémorer le 200^e anniversaire de l'entrée du Canton de Vaud dans la Confédération (1803). Dans cette perspective, le gouvernement a mandaté une commission ad hoc chargée de lui faire des propositions dans un rapport à lui remettre en octobre 2000. Dans un rapport intermédiaire, le Conseil d'Etat résume cette démarche et précise le mandat qu'il a donné à cette «Commission concept 2003». Le Bicentenaire fera l'objet d'un Exposé des motifs et projet de décret, résultant des travaux de la Commission et de la détermination du Conseil d'Etat, à l'été 2001. Cet EMPD fera office de rapport définitif sur le postulat Meylan.

Brigitte Waridel, Chef du Service des affaires culturelles, 021/316 33 00

Les onglets de notaire seront transférés aux Archives cantonales

Actuellement, lorsqu'un notaire décède, qu'il renonce à sa patente ou la perd, les documents qu'il a établis dans sa fonction d'officier public et qui appartiennent à l'Etat, désignés par onglets, sont déposés au greffe du tribunal de district. Puis, après une période de 50 ans au minimum, ils sont transférés aux Archives cantonales. Désormais, les onglets seront directement entreposés aux Archives cantonales.

Me Jean-Luc Schwaar, Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021/316 45 63
Gilbert Coutat, Directeur des Archives cantonales, 021/316 37 11

Nouveau droit du divorce: rémunération des tuteurs et des curateurs

Le conseil d'Etat et le Tribunal cantonal ont modifié le règlement sur la rémunération des tuteurs et curateurs pour l'adapter au nouveau droit fédéral du divorce. Les frais de représentation de l'enfant dans le procès en divorce de ses parents sont en principe à la charge des parents et sont répartis entre eux conformément aux principes applicables en matière d'obligation d'entretien. Lorsque les ressources des pères et mères ne leur permettent pas d'assumer ces frais, l'Etat en garantit le paiement et en réclame le remboursement aux parents bénéficiaires.

Me Catherine Piguet, Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021/316 45 45

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Solde positif suite à la création d'une annexe et à la réfection du gymnase de Beaulieu

Suite à la création d'une annexe pour les sciences et à la rénovation du bâtiment principal du gymnase de Beaulieu, le Conseil d'Etat a pris acte du bilan de ces deux opérations qui bouclent sur un solde de 157'329 francs. Ce solde a été porté en amortissement des 9,5 millions de francs crédités en 1991 pour la réalisation de l'annexe et des 7,2 millions de francs crédités en 1992 pour la rénovation du bâtiment. Ces travaux avaient été rendus nécessaires par la transformation de l'ancienne Ecole supérieure de commerce de Lausanne en gymnase accueillant des élèves préparant la maturité et le diplôme.

Philippe Lavanchy, chef du Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, 021/316 34 00

Un chef de projet pour coordonner l'engagement du canton dans Expo.02.

Le Conseil d'Etat a nommé M. Denis Alber au poste de chef de projet Expo.02. Ce poste, d'une durée de 2 ans à partir du 1^{er} août 2000, est destiné à assurer la coordination entre les services cantonaux et l'Expo.02, notamment pour l'arte-

plage d'Yverdon-les-Bains. Le chef de projet devra aussi s'occuper de l'organisation de la journée cantonale vaudoise fixée au samedi 29 juin 2002. Actuel directeur de l'Association suisse ATP-KTV (artistes-théâtre-promotion) à Biemme, de la Bourse suisse aux spectacles et du Prix suisse de la scène à Thoun, M. Denis Alber a multiplié les expériences dans le domaine de la culture durant ces 20 dernières années.

Francine Jeanprêtre, cheffe du Département de la formation et de la jeunesse, 021/316 30 00
Fabien Loi Zedda, secrétaire général du Département de la formation et de la jeunesse, 021/316 30 04

Daniel Noverraz dirigera la future Haute école pédagogique (HEP)

Le Conseil d'Etat a nommé M. Daniel Noverraz directeur de la Haute école pédagogique (HEP). Actuel directeur du Gymnase de Nyon, Daniel Noverraz a été parallèlement chargé, depuis 3 ans, de la conduite technique du projet HEP. Il est donc particulièrement bien préparé pour la nouvelle activité qu'il assumera. Il entrera en fonction le 1^{er} août 2000 et devra diriger, en collaboration avec les futurs responsables des sections de la HEP, les importants travaux de mise en œuvre devant aboutir à l'accueil des premières volées d'étudiants en août 2001.

Philippe Lavanchy, chef du Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, 021/316 34 00

Transfert de l'ancien chef du SENEPS: procédure conforme au statut

Le Conseil d'Etat a répondu à l'intervention parlementaire du député Olivier Rapin concernant le transfert de l'ancien chef du Service de l'enseignement infantin, primaire et secondaire (SENEPS) à la direction du Gymnase de la Cité et son entrée en fonction à ce poste le 1^{er} août prochain. Le Gouvernement explique en quelles situations il intervient par voie d'appel ou de transfert, ce qu'autorise l'actuel statut de la fonction publique. Il cite quelques exemples récents similaires, en précisant qu'il s'agit de quelques cas par année au maximum.

Francine Jeanprêtre, cheffe du Département de la formation et de la jeunesse, 021/316 30 00
Fabien Loi Zedda, secrétaire général, Département de la formation et de la jeunesse, 021/316 30 04

Le patrimoine du XX^e siècle à la fête

Comme chaque année depuis maintenant sept ans, la Suisse participera aux journées européennes du patrimoine. Elles se dérouleront cette année les 9 et 10 septembre. Pour la première fois, plusieurs cantons romands et villes des bords du Léman se sont réunis autour de l'idée lancée par le Conseil de l'Europe, «L'Europe, un patrimoine commun».

Les journées du patrimoine, une manifestation gratuite et ouverte à tous, constituent une occasion exceptionnelle de visiter des monuments et des sites historiques, le plus souvent fermés au public ou difficiles d'accès.

Regain d'intérêt

Le thème de l'édition 2000 des journées du patrimoine portera sur le patrimoine du XX^e siècle. Longtemps incomprise, l'architecture moderne suscite à nouveau l'intérêt du grand public et des médias. En Suisse romande, de grands noms ont laissé des œuvres majeures, comme Le Corbusier ou encore l'architecte viennois Adolf Loos. Citons aussi plusieurs architectes suisses de grande notoriété, comme Maurice Braillard, promoteur du logement social, Jean Tschumi, auteur du siège de Nestlé à Vevey, Marc-Joseph Saugey et ses cinémas. Ou encore, plus récemment, l'Atelier 5, avec sa cité d'habitation à Flamatt et Mario Botta, auteur de la Banque cantonale de Fribourg.

Parallèlement à ces visites, plusieurs manifestations traiteront du thème national suisse: «Le monument au pluriel. Du rapport entre maisons, rues et places». Il s'agira de jeter un regard neuf sur les sites historiques ruraux et urbains de notre pays.

Le programme définitif de ces journées sera disponible sur Internet, dès le 15 août, à l'adresse suivante: www.patrimoineromand.ch.

Com



GRAND CONSEIL



Un nouveau visage

Durant la session parlementaire du 6 juin, un nouveau député est entré en fonction:

Jean-Michel Léchaire, agriculteur, domicilié à Syens, remplace Pierre-André Nicod, député radical de l'arrondissement de Moudon.

Des arts déco au mu.dac

Magnifique espace réservé au nouveau Musée de design et d'arts appliqués contemporains (mu.dac): la maison Gaudard conjugue histoire et modernité.

Après deux ans de travaux, la Maison Gaudard est transfigurée. Cet immeuble du XVIII^e siècle, restauré au pied de la Cathédrale, respire encore le bois poli et la peinture fraîche. Il accueille depuis le 9 juin le successeur du Musée des arts décoratifs, le mu.dac, analogie avec l'adresse e-mail du Musée de design et d'arts appliqués contemporains (mu.dac@lausanne.ch). Deux expositions permanentes y trouvent un refuge bienvenu, les collections de J.E. Berger et de P. et T. Engelhorn (voir encadrés ci-dessous). Elles côtoient l'exposition «Air en forme» préparée par la nouvelle conservatrice Chantal Prod'Hom, qui après avoir travaillé à New York (aux MoMa et Guggenheim), dirigé la Fondation Edelmann à Pully, notamment, souhaite que le mu.dac «rende compte de la porosité existant entre les beaux-arts et les différentes formes de la création visuelle».

L'univers des gonflables

La première exposition temporaire du nouveau Musée ne manque pas de souffle. Elle se veut festive et insolite, occupant huit espaces lumineux où le rêve, l'hypertrophie, le leurre, l'accessoire, l'érotisme du



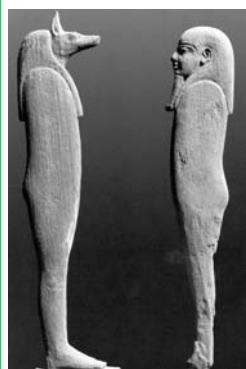
PHOTOS SP

«Ted Hybert» de F. Hybert (1998)

gonflable, se répondent l'un à l'autre. En contrepoint les murs de la ville accrochent ces regards croisés dans une sorte de volupté lointaine. Entre objets classiques, utopiques ou provocants (voir cet air bag de la 2^e génération prêt à étouffer trois conducteurs à la fois ou cette paroi de coussins «respirants»), photographies et vidéos, ces créations de l'air prennent possession des lieux avec enjouement, inventivité et liberté. Un passage de témoin réussi! *DG*

Air en forme, jusqu'au 8 octobre, mu.dac, pl. de la Cathédrale 6, Lausanne, tél. 021/315 25 30. Horaires: ma 11h-21h; me-di 11h-18h.

L'art ancien au sous-sol



La Fondation Jacques-Edouard Berger, du nom de ce collectionneur d'art passionné, décédé en 1993, a déposé ses collections d'art égyptien (voir photo), chinois, indien, indonésien et japonais, à la ville de Lausanne, en vue de leur présentation au mu.dac. On peut les découvrir en alternance dans trois salles historiques voûtées de la Maison Gaudard. La bibliothèque d'art de J.E. Berger peut être consultée au Musée sur demande.

La Fondation Jacques-Edouard Berger, du nom de ce collectionneur d'art passionné, décédé en 1993, a déposé ses collections d'art égyptien (voir photo), chinois, indien, indonésien et japonais, à la ville de Lausanne, en vue de leur présentation au mu.dac. On peut les découvrir en alternance dans trois salles historiques voûtées de la Maison Gaudard. La bibliothèque d'art de J.E. Berger peut être consultée au Musée sur demande.

L'art verrier sous les toits

Au fil des trente dernières années, un couple de mécènes, passionnées d'art verrier contemporain, a constitué pour le musée une collection de plus de quatre cents sculptures de verre d'artistes de différents continents. Le dernier étage de la Maison Gaudard accueille ce large éventail de styles, de techniques et d'aspirations artistiques. La collection comprend entre autre des pièces nées



Verre optique d'A. Zacko, 1986

d'une collaboration entre l'atelier «Fucina degli Angeli» à Venise et des artistes renommés, tels que Pablo Picasso, Jean Arp ou Max Ernst.

Musique

Cathédrale de Lausanne. *Récital d'orgue de Lionel Rogg:* J.-S. Bach et les quatre éléments. Vendredi 30 juin, 19h.

Dans le cadre du festival de la Cité:

- *Chœur de la Cité.* Orchestre du festival de la Cité. Requiem de W. A. Mozart, dir. Véronique Carrot. Vendredi 7 juillet, 19h.

- *Récital d'orgue de Jean-Christophe Geiser:* œuvres de J.-S. Bach. Samedi 8 juillet, 19h.

- *Quatuor Athéna.* Œuvres de W.A. Mozart. Vendredi 14 juillet, 19h.

Expositions

Musée botanique de Lausanne. *Regards sortis du bois:* sculptures de Philippe Aquoise. Jusqu'au 18 septembre.

Musée romain d'Avenches. Des goûts et des couleurs. Céramiques gallo-romaines. Jusqu'au 24 septembre.

Bibliothèque cantonale universitaire. *Hortus deliciarum:* architecture et ornementation des plus beaux jardins d'Europe de la Renaissance au XIX^e siècle. Jusqu'au 30 septembre.

Musée de l'Elysée, Lausanne. *Images pièges* de Vik Muniz. *Sobras:* photographies de Geraldo de Barros. Jusqu'au 24 septembre.

Château de Chillon, Vevey. *Tourisme chablaisien à la belle époque.* Du 4 au 23 juillet.

Formation continue à Neuchâtel

Economie et finances publiques

Ce cours organisé par la Formation continue de l'Université de Neuchâtel aura lieu du 26 octobre 1999 au 15 février 2001, sur 14 jeudis en début de soirée (17h à 20h). Destiné aux cadres des administrations publiques, aux politiciens et à toute personne intéressée par le secteur public, il a pour objectif de comprendre les mécanismes économiques de fonctionnement du secteur public afin d'acquérir une capacité d'analyse des problèmes actuels des collectivités publiques suisses.

Renseignements et inscriptions (jusqu'au 18 septembre: Formation continue, Université de Neuchâtel, av. du 1^{er}-Mars 26, 2000 Neuchâtel. Tél. 032/718 11 20, Fax 032/718 11 21, uni.foco@admin.unine.ch, www.unine.ch/foco/